



**PRÉFET
DE L'YONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PRÉFECTURE
Service de l'Animation des Politiques
Publiques Interministérielles
et de l'Environnement
Bureau de l'Environnement

Arrêté n° PREF-SAPPIE-BE-2021-0099
du 05 MAI 2021

portant modification de l'arrêté n° PREF-SAPPIE-BE-2020-0344 du 30 septembre 2020 portant renouvellement de la composition de la Commission Locale de l'Eau (C.L.E.), chargée de l'élaboration, de la révision et du suivi du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.A.G.E.) du bassin versant de l'Armançon, sur les départements de l'Aube, de la Côte d'Or et de l'Yonne

Le Préfet de l'Yonne,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

- VU** le code de l'environnement et notamment les articles L.212-3 à L.212-11 et R.212-26 à R.212-42 relatifs aux Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.A.G.E.) ;
- VU** la circulaire NOR/DEV/O0809212C du 21 avril 2008 du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire ;
- VU** le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Seine - Normandie approuvé le 20 septembre 1996 et notamment son chapitre V déterminant les périmètres des unités hydrographiques qui peuvent faire l'objet d'un S.A.G.E. ;
- VU** le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Seine - Normandie en vigueur ;
- VU** l'arrêté interpréfectoral n° DCLD-B1-1998-093 du 7 avril 1998 portant ouverture de la procédure d'élaboration du schéma d'aménagement et de gestion des eaux pour le bassin de l'Armançon et chargeant le Préfet de l'Yonne de suivre pour le compte de l'État, la procédure d'élaboration du S.A.G.E. du bassin de l'Armançon ;
- VU** l'arrêté interpréfectoral n° PREF/DCDD/2008/0516 du 14 novembre 2008 modifiant le périmètre du S.A.G.E. de l'Armançon ;
- VU** l'arrêté interpréfectoral n° PREF/DCPP/2013/0175 du 6 mai 2013 portant approbation du S.A.G.E. pour le bassin versant de l'Armançon et concernant les départements de l'Aube, de la Côte d'Or et de l'Yonne ;
- VU** l'arrêté n° PREF/DCPP/2014/0315 du 26 août 2014 fixant la composition de la Commission Locale de l'Eau (C.L.E.) chargée de l'élaboration, de la révision et du suivi du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.A.G.E.) du bassin de l'Armançon, sur les départements de l'Aube, de la Côte d'Or et de l'Yonne modifié par les arrêtés n° PREF-DCPP-2015-0114 du 27 mars 2015, n° PREF-DCPP-SEE-2015-0408 du 6 octobre 2015, n° PREF-DCPP-SE-049 du 8 septembre 2016 et n°PREF-SAPPIE-BE-2018-0342 du 23 juillet 2018 ;

VU les règles de fonctionnement de la C.L.E chargée de l'élaboration, de la révision et du suivi du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.A.G.E.) du bassin de l'Armançon, sur les départements de l'Aube, de la Côte d'Or et de l'Yonne révisées le 30 novembre 2012 ;

VU l'arrêté préfectoral n° PREF-SAPPIE-BE-2020-0344 du 30 septembre 2020 portant renouvellement de la composition de la Commission Locale de l'Eau (C.L.E.), chargée de l'élaboration, de la révision et du suivi du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.A.G.E.) du bassin versant de l'Armançon, sur les départements de l'Aube, de la Côte d'Or et de l'Yonne ;

CONSIDÉRANT que l'arrêté susvisé comporte des erreurs matérielles dans son annexe relative aux désignations nominatives ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier l'annexe de l'arrêté relative aux désignations nominatives de l'arrêté susvisé ;

SUR proposition de Madame la Secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne,

ARRETE :

Article 1^{er} : L'annexe à l'arrêté préfectoral n° PREF-SAPPIE-BE-2020-0344 du 30 septembre 2020 portant renouvellement de la composition de la Commission Locale de l'Eau (C.L.E.), chargée de l'élaboration, de la révision et du suivi du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.A.G.E.) du bassin versant de l'Armançon, sur les départements de l'Aube, de la Côte d'Or et de l'Yonne est abrogée et remplacée par l'annexe jointe au présent arrêté.

Article 2 : Les autres dispositions de l'arrêté n° PREF-SAPPIE-BE-2020-0344 du 30 septembre susvisé demeurent applicables en ce qu'elles ne sont pas contradictoires au présent arrêté.

Article 3 : Les préfets de l'Yonne, de la Côte d'Or et de l'Aube, le président de la C.L.E., sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des préfectures de l'Aube, de la Côte d'Or et de l'Yonne et sur leur site internet.

Une copie de cet arrêté sera adressée à chacun des membres de la commission locale de l'eau.

Auxerre, le 05 MAI 2021

Pour le Préfet,
Responsable de la procédure
du S.A.G.E de l'Armançon,
La Sous-Préfète,
Secrétaire Générale,


Dominique YANI

Annexe à l'arrêté préfectoral n° PREF-SAPPIE-BE-2021- 099
du 05 MAI 2021
Désignation nominative

PREMIER COLLÈGE : 27 membres représentant les collectivités locales et les établissements publics locaux.

Représentants des Conseils Régionaux :

Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté

Titulaire	Suppléant
Madame Muriel VERGES-CAULLET	Monsieur Patrick MOLINOZ

Conseil Régional Grand Est

Titulaire	Suppléant
Madame Annie DUCHENE	

Représentants des Conseils Départementaux :

Conseil Départemental de l'Aube

Titulaire	Suppléant
Monsieur Jean-Michel HUPFER	Monsieur Didier LEPRINCE

Conseil Départemental de la Côte d'Or

Titulaire	Suppléant
Madame Martine EAP-DUPIN	Monsieur François SAUVADET

Conseil Départemental de l'Yonne

Titulaire	Suppléant
Madame Anne JERUSALEM	Monsieur Xavier COURTOIS

Représentants des structures de coopération intercommunale compétentes en matière de gestion de l'eau :

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de l'Auxois-Morvan

Titulaire	Suppléant
Monsieur Denis NEAULT	

Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Armançon (SMBVA)

Titulaire	Suppléant
Monsieur Michel LAGNEAU	Monsieur Claude DEPUYDT

Syndicat des Eaux et de Service de l'Auxois-Morvan (SESAM)

Titulaire	Suppléant
Monsieur Eric DEMOURON	Monsieur Olivier MARGUERY

Syndicat mixte de l'eau, de l'assainissement collectif, de l'assainissement non-collectif, des milieux aquatiques et de la dépollution (SDDEA)

Titulaire

Suppléant

Syndicat des Eaux du Tonnerrois

Titulaire

Monsieur Rémi GAUTHERON

Suppléant

Monsieur Christian ROBERT

Etablissement public territorial de Bassin Seine Grands Lacs

Titulaire

Monsieur Jean-Michel VIART

Suppléant

Monsieur Jean-Pierre ABEL

Représentants des maires :

Représentants des maires de l'Aube

Titulaire

Monsieur Roger BATAILLE

Suppléant

Monsieur Daniel COUTORD

Représentants des maires de la Côte d'Or

Titulaires

Madame Marie-Claude POSSIERE

Monsieur Patrick MAILLARD

Suppléants

Monsieur Dominique FEVRET

Représentants des maires de l'Yonne

Titulaires

Monsieur Serge GAILLOT

Monsieur Roger COTTEY

Suppléants

Représentants des Établissements Publics de Coopération Intercommunale à Fiscalité Propre :

• **Aube**

Communauté de Communes du Chaourçois et du Val d'Armance

Titulaire

Monsieur François DELCHER

Suppléant

Monsieur Didier URBAIN

• **Côte d'Or**

Communauté de Communes du Montbardois

Titulaire

Monsieur Philippe LUCOTTE

Suppléant

Monsieur Pascal LHUILLIER

Communauté de Communes Terres d'Auxois

Titulaire	Suppléant
Monsieur Franck DEBEAUPUIS	Madame Patricia NORE

Communauté de Communes du pays d'Alésia et de la Seine

Titulaires	Suppléants
Monsieur Eric PAUTRAS	Monsieur Jean-Marc RIGAUD

Communauté de Communes Ouche et Montagne

Titulaire	Suppléant
Monsieur Paul ROBINAT	Monsieur Salvatore MELONI

Communauté de Communes de Pouilly-en-Auxois/Bligny-sur-Ouche

Titulaire	Suppléant
Monsieur Patrick MERCUZOT	Monsieur Bernard CHALON

• **Yonne**

Communauté de Communes Le Tonnerrois en Bourgogne

Titulaire	Suppléant
Monsieur Jean-François FICHOT	Monsieur José PONSARD

Communauté de Communes Serein et Armance

Titulaire	Suppléant
Monsieur Patrice BAILLET	Monsieur Bruno BLAUVAC

Communauté de Communes de l'Agglomération Migennoise

Titulaire	Suppléant
Monsieur Sébastien YALCIN	Monsieur François BOUCHER

Communauté de Communes du Serein

Titulaire	Suppléant
Monsieur Daniel RAVERAT	Monsieur Yannick JACQUINET

DEUXIÈME COLLÈGE : 15 membres représentant les usagers, les propriétaires riverains, les organisations professionnelles et les associations de protection de l'environnement.

Représentants des pêcheurs

Fédération de l'Yonne pour la Pêche et la Protection du milieu aquatiques

Titulaire	Suppléant
Monsieur Jean BOUCAUX	Madame Chantal LAROCHE-GARDET

Fédération de l'Aube pour la Pêche et la Protection du milieu aquatiques

Titulaire	Suppléant
Monsieur Benoît BRÉVOT	Monsieur Fabrice MOULET

Fédération de la Côte d'Or pour la Pêche et la Protection du milieu aquatiques

Titulaire
Monsieur André ROGOSINSKI

Suppléant
Monsieur Roger POIRIER

Représentants des exploitants de granulats alluvionnaires

Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux de Construction (UNICEM) de Bourgogne – Franche-Comté

Titulaire
Monsieur Jean-Baptiste COLOMBET

Suppléant
Monsieur Fabrice MOROT

Représentants du monde agricole

Chambre d'Agriculture de l'Aube

Titulaire
Madame Solange MERIC

Suppléant
Monsieur Christophe PRON

Chambre d'Agriculture de LA Côte d'Or

Titulaire
Monsieur Christophe LECHENAULT

Suppléant
Madame Isabelle LANGEL-ANDRIOT

Chambre d'Agriculture de l'Yonne

Titulaire
Monsieur Eric SAISON

Suppléant
Monsieur Étienne HENRIOT

Représentants des Chambres de Commerce et d'Industrie

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bourgogne–Franche-Comté

Titulaire
Monsieur Alain LAPLAUD

Suppléant
Monsieur Daniel PARIGOT

Représentants des propriétaires de barrage

Fédération « Electricité Autonome Française »

Titulaire
Monsieur Pierre BAUD

Suppléant
Le Président d'EAF
ou son représentant

Représentants des compagnies fermières pour l'alimentation en eau potable et l'assainissement

Agence territoriale Bourgogne de la société SUEZ

Titulaire
Monsieur Fabrice LABALME

Suppléant
Monsieur Nicolas SOURD

Représentants des consommateurs d'eau

Union Fédérale des Consommateurs (UFC) Que Choisir

Titulaire
Monsieur Pierre PERREAU

Suppléant
Monsieur Pascal SERRIOT

Association « Autour du Canal de Bourgogne »

Titulaire
Monsieur Didier CALLABRE

Suppléant
Madame Alexandra GEVAUDAN

Représentants des associations de défense de l'environnement

Délégation Bourgogne-Franche-Comté de France Nature Environnement (FNE)

Titulaire
Madame Martine-Esther PETIT

Suppléant
Monsieur Dominique GUYON

Délégation de l'Yonne de la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO)

Titulaire
Monsieur Guy HERVÉ

Suppléant
Monsieur Christian QUATRE

Conservatoire d'Espaces naturels (CEN) de Bourgogne ou de Champagne-Ardenne

Titulaire
Monsieur Cédric FOUTEL

Suppléant
Madame Manon CHAUTARD

